



Résultats technico-économiques des fermes en système fourrager à dominante herbagère et à faible usage d'intrants

Synthèse des résultats 2017-2018 – Echantillon de 55 fermes

L'étude économique menée par le CEDAPA depuis plusieurs années permet de suivre les évolutions des fermes engagées dans la voie d'une agriculture plus durable et de mesurer leur efficacité économique par rapport aux exploitations moyennes du département.

Dans un contexte de fortes variations du prix lait (2016 a été une des pires années et 2017 a été plus que convenable), cette étude pluri annuelle permet aux agriculteurs de confronter les différents systèmes de productions qui s'offrent à eux. Le dérèglement climatique et les changements politiques à l'étranger déstabilisent les marchés mondiaux. En relocalisant la production laitière, les systèmes herbagers rendent les agriculteurs moins dépendant aux différentes variations mondiales.

Les références de cette étude permettent d'une part d'inciter de nouveaux agriculteurs à évoluer vers des systèmes herbagers en leur prouvant qu'ils résistent mieux aux aléas du marché international et d'autre part de prouver auprès des étudiants en formation agricoles que les systèmes herbagers sont plus performants économiquement, socialement et environnementalement que des systèmes plus intensifs.

Nous remercions les éleveurs du CEDAPA mettant à disposition tous les ans leur bilan comptable. Cette étude ne serait possible sans leur aimable contribution.

Action financée par :



Lexique :

- **SFP** : Surface Fourragère Principale
- **SAU** : Surface Agricole Utile
- **MAEC SPE** : Mesures Agro-Environnementale et Climatique Système Polycultures Elevage
- **UTH** : Unité de Travail Humain
- **UTHf** : Unité de Travail Humain familial
- **DPB** : Droit à Paiement de Base

Table des matières

I.	Détail de l'échantillon CEDAPA et clé de répartition :	5
1.	Répartition de l'échantillon du CEDAPA.....	5
a.	La spécialisation.....	5
b.	Le caractère herbager	5
c.	Les élevages en évolution vers un système herbager	5
2.	Evolution de l'échantillon CEDAPA depuis 2013	6
II.	Les critères analysés	7
1.	Présentation des fermes	7
2.	Les produits	8
a.	D'où vient le produit ?.....	8
b.	Focus sur le produit lait	9
3.	Les charges opérationnelles	10
a.	Un coût alimentaire réduit : moins d'achat de concentrés.....	10
b.	Diminution également du coût de SFP.....	11
c.	Des frais d'élevage également réduits	11
d.	Des charges opérationnelles très nettement inférieures	11
4.	Des charges de structure un peu moins importantes chez les herbagers	12
a.	Charges de structure hors main d'œuvre.....	12
b.	Cas des charges de main d'œuvre.....	12
c.	Zoom sur les charges de mécanisation	13
III.	Résultats globaux	14
1.	Les soldes intermédiaires de gestion : Comment se construisent-ils ?.....	14
2.	Les résultats globaux des systèmes herbagers, comparés à la moyenne CER.....	15
a.	EBE et résultat courant : Une meilleure efficacité économique des systèmes herbagers ...	15
b.	Des annuités mieux maîtrisées.....	16
IV.	Conclusion	17

I. Détail de l'échantillon CEDAPA et clé de répartition :

La participation à cette étude se fait sur la base du volontariat et nous n'avons en aucun cas sélectionné les fermes sur leurs performances économiques. Ainsi, cet échantillon « CEDAPA » est représentatif des éleveurs avec lesquels nous travaillons : certains sont en système herbager depuis plusieurs années dont certains en agriculture biologique, d'autres sont en cours de changement de système.

55 bilans comptables dont les clôtures s'étalent de septembre 2017 à septembre 2018 ont été analysés. Une grande partie (26/53) clôture en mars 2018, les 27 restants étant répartis sur l'année (9 en décembre, 4 en septembre, 2 en juin, etc.).

Nous avons donc comparé cet échantillon à celui des exploitations du CER clôturant au premier trimestre 2018, qui représente 418 fermes.

1. Répartition de l'échantillon du CEDAPA

L'échantillon CEDAPA a été réparti selon plusieurs critères :

a. La spécialisation

L'objectif de l'étude est d'analyser des éleveurs spécialisés en lait. Pour cela, nous avons écarté les exploitations dont : le ratio « produit lait (avec produit viande uniquement issu de l'élevage lait) / produit courant (avec productions secondaires) » est inférieur à 60%. Deux exploitations ont été écartées cette année.

Les 53 exploitations « spécialisées » sont représentées dans l'échantillon « **Moyenne CEDAPA** »

b. Le caractère herbager

Il est choisi de considérer comme système herbager un système de production contenant moins de 18% de maïs dans la SFP. Cela fait références aux MAEC SPE dont les 18% de maïs sont un des critères principaux.

34 exploitations de notre échantillon respectent ce critère et sont donc en système herbager.

Dans la suite de cette étude, nous les nommerons « **Herbagers conventionnels et bio** ». Parmi eux, 21 exploitations sont en systèmes herbagers conventionnels et seront nommés « **Herbagers conventionnels** ». Les 13 restantes sont en agriculture biologique et seront nommés « **Herbagers bio** ».

c. Les élevages en évolution vers un système herbager

Les 19 fermes restantes ont plus de 18% de maïs dans leur SFP :

- 10 sont entre 18 et 28%
- 9 ont plus de 28%.

Le critère de 28% de maïs dans la SFP est retenu car il correspond aux MAEC SPE de la programmation 2015 qui se caractérisent par un pourcentage de maïs dans la SFP, à savoir 12%, 18% ou 28%.

Ces 19 fermes en évolution associées aux exploitations « herbagères » vont constituer l'échantillon « **Moyenne CEDAPA** ».

2. Evolution de l'échantillon CEDAPA depuis 2013

Nombre de fermes	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Herbagers	23	21	21	25	34	34
<i>Herbager conventionnels</i>	14	11	9	14	21	21
<i>Herbager bio</i>	9	10	12	11	13	13
En évolution	4	12	20	12	8	19
<i>Entre 18 et 28%</i>	4	4	12	7	4	10
<i>Plus de 28%</i>		8	8	5	4	9
Moyenne CEDAPA	27	34	41	37	42	53

Tableau 1: Répartition de l'échantillon CEDAPA depuis 2013

L'échantillon 2018 est plus important avec une proportion d'exploitations herbagères en baisse. Beaucoup de nouvelles exploitations accompagnées en 2017 et 2018 ont partagé leurs résultats comptables. L'échantillon des exploitations en évolution a donc fortement augmenté.

II. Les critères analysés

1. Présentation des fermes

	Moyenne CER 2018 (418 fermes)	Herbagers conventionnels (21 fermes)	Herbagers bio (13 fermes)	Moyenne CEDAPA (53 fermes)
UTH	Pas de données	1,84	1,88	1,70
UTH familiaux	1,76	1,62	1,54	1,49
SAU (ha)	86	77	77	76
Culture de vente (ha)	25	9	4	10
Maïs ensilage (ha)	27	7	3	10
Herbe (ha)	35	60	69	55
Autres fourrages (ha)	-	1	1	1
SFP (ha)	62	68	73	66
% SFP dans la SAU	72%	88%	95%	87%
% maïs dans la SFP	44%	10%	4%	16%
% culture de vente	29%	11%	5%	13%
Nombre de vaches	72	67	67	66
Ares d'herbe/ UGB	33	64	73	59

Tableau 2: Principaux critères définissant les structures du CER, de la moyenne CEDAPA, des "herbagers", des "herbagers conventionnels" et "herbager bio"

L'échantillon 2018-2019 montre que les exploitations herbagères ont une superficie inférieure à la moyenne des Côtes d'Armor. La SAU des exploitations des Côtes d'Armor continu d'augmenter depuis plusieurs années (SAU de 82ha en 2016 au CER et 71 ha au CEDAPA). Ce constat concerne les exploitations CER mais aussi les exploitations accompagnées par le CEDAPA.

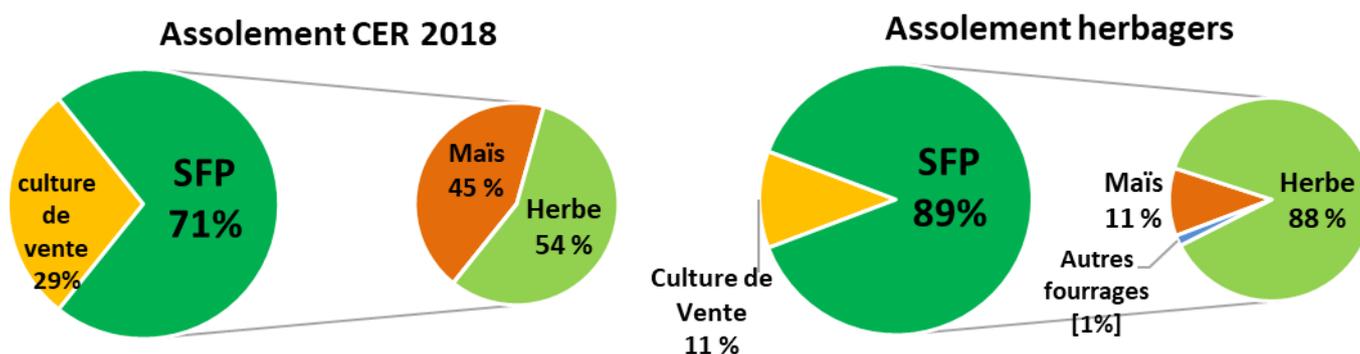


Figure 1: Comparaison de l'assolement des fermes "Herbagers conventionnels" et des fermes "CER 2018".

Les différences entre les exploitations du CEDAPA et celles du CER se constatent surtout pour l'assolement. Les exploitations du CEDAPA sont beaucoup plus orientées vers l'élevage avec une SFP qui varie entre 87 et 95% de la SAU (la SFP représente 72% de la SAU pour les exploitations du CER).

La part de maïs est aussi très différente entre la moyenne des exploitations CER et celles du CEDAPA (45% contre environ 16% pour le CEDAPA).

En revanche, la taille des troupeaux est assez proche, la différence résidant dans la part d'herbe par UGB (33 ares/UGB pour la moyenne CER contre 64 en moyenne pour les herbagers conventionnels).

2. Les produits

a. D'où vient le produit ?

En 2017-2018, chez les herbagers non bio, $\frac{3}{4}$ du produit provient du lait et 17% de la viande (issue de l'élevage laitier). Pour l'échantillon CER, la vente de lait représente 73% des produits de l'exploitation (hors DPB). Le produit viande est légèrement plus faible (14%).

La différence notable est la plus faible part du produit issu des cultures de vente chez les herbagers (4%) contrairement à l'ensemble des exploitations du CER (12%).

La part des DPB n'est pas prise en compte dans le calcul ci-dessous mais elle représente 9 à 11% du produit des exploitations, qu'elles soient ou non en système herbager.

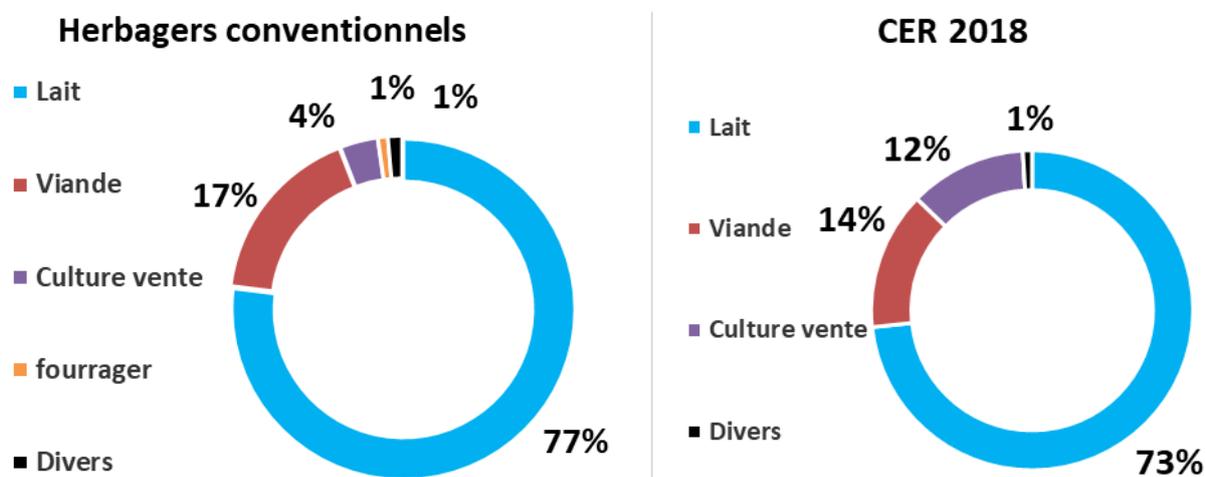


Figure 2: Répartition du produit d'activité dans les systèmes herbagers conventionnels et dans l'échantillon CER

On remarque donc que les exploitations herbagères du CEDAPA et la moyenne CER spécialisés lait ont globalement la même répartition des produits exceptés pour les cultures de vente.

b. Focus sur le produit lait

	CER 2018	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Volume produit	555 175 L	375 602 L	309 589 L	372 604 L
Production/VL	7 699 L	5 604 L	4 855 L	5739 L
Volume vendu	540 016 L	358 428 L	292 510 L	355 935 L
Volume vendu/actif	Pas de données	201 044 L	153 066 L	209 374 L
Volume vendu/ actif familial	306 827 L	231 079 L	199 255 L	238 883 L
Prix du lait (au 1000L)	340 €	347 €	472 €	380 €
TB (g/L)	41,9	41,8	42,7	42,1
TP (g/L)	32,9	31,9	33,3	32,6

Tableau 3: Données relatives au produit lait

Comme expliqué précédemment, le produit lait représente la majeure partie du produit d'activité chez les exploitations en système herbager ainsi que pour l'échantillon CER.

Cependant, en système herbager conventionnels **les exploitations produisent 180 000L de lait en moins, et 30% de moins ramené à la vache laitière.**

Dans les systèmes herbagers en agriculture biologique, la production/VL est encore réduite mais compensée par un prix du lait très nettement supérieur.

L'absence de données sur le nombre d'actifs totaux dans les exploitations de l'échantillon CER ne permet pas de comparer la production par actif avec les herbagers. On remarque pourtant que la différence est assez importante quand on compare le volume vendu par actif familial entre les exploitations du CER et les exploitations herbagères.

3. Les charges opérationnelles

a. Un coût alimentaire réduit : moins d'achat de concentrés

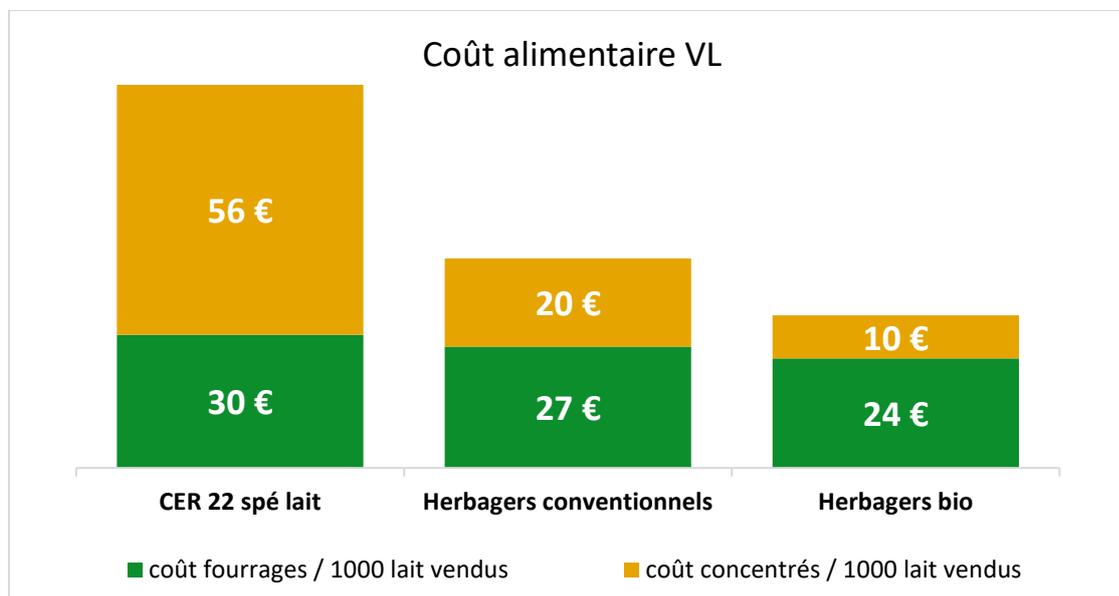


Figure 3: Coût alimentaire aux 1 000 litres vendus

La stratégie des systèmes herbagers repose en grande partie sur la réduction du coût alimentaire. En effet, en augmentant la part d'herbe pâturée, on diminue les besoins en stocks (notamment en maïs) et surtout les besoins en concentré (l'herbe pâturée est un fourrage équilibré qui ne nécessite pas d'être corrigé au niveau énergétique et protéique).

En 2017-2018, les herbagers conventionnels possèdent un coût de concentrés aux 1 000L vendus 64% plus faible que celui de l'échantillon CER.

Chez les herbagers bio, le coût des concentrés se réduit à 18% du coût des concentrés moyen de l'échantillon CER.

Le coût des fourrages ramené au volume vendu est assez similaire entre les exploitations herbagères conventionnelles et l'échantillons CER. Ce coût fourrager avoisine toujours les 30€/1000 L.

	CER 2018	Herbager conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Part d'achat d'aliment dans le produit d'activité	16 %	6 %	2 %	6 %

Tableau 4: Part des achats d'aliment dans le produit d'activité

Le coût alimentaire plus faible observé chez les herbagers (bio ou conventionnels) s'explique par un coût de concentré aux 1000L plus faible (figure 3). Le tableau 4 reflète assez bien ces faibles achats. En effet, malgré un produit d'activité plus faible pour les systèmes herbagers (moins de lait et de céréales vendus), la part d'achat d'aliments dans le produit d'activité est très nettement inférieur (entre 2 et 6% du produit contre 16% pour le CER).

Financièrement la différence est de taille puisqu'à structure proche (vache et SAU), les achats de concentrés représentent 39 700€ pour l'échantillon CER, moins de 10 000€ pour les herbagers conventionnels et moins de 3 500€ pour les herbagers bio. La production laitière est bien évidemment

différente mais les 30 000€ d'achats de concentrés en moins pour les herbagers conventionnels correspondent à la vente de 88 000L de lait à 340€ les 1000L.

b. Diminution également du coût de SFP

	CER 2018	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Coût SFP à l'ha	337 €	168 €	104 €	189 €

Tableau 5: Comparaison des coûts de Surface Fourragère Principale à l'hectare

La moindre part de maïs entraîne logiquement un **coût de SFP à l'hectare bien plus faible**. Les charges d'implantation de prairies peuvent être élevées chez les herbagers mais elles sont réparties sur plusieurs années. Le pâturage étant la priorité, les frais de récoltes d'herbe sont aussi contenus.

c. Des frais d'élevage également réduits

	CER 2018	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Frais véto / UGB	66 €	37 €	34 €	42 €
Frais repro/VL	69 €	54 €	36 €	50 €
Frais d'élevage/ UGB	292 €	166 €	145 €	174 €

Tableau 6: Comparaison des frais d'élevage

Les systèmes herbagers reposent également sur la réduction des frais d'élevage (de près de moitié pour les herbagers bio et de plus de 40 % pour les herbagers conventionnels) car la performance maximale à l'animal n'est pas recherchée. Les vaches étant moins sollicitées pour produire, elles sont plus résistantes aux pathologies courantes et ce d'autant plus dans les systèmes bio où la prévention prend une place plus importante.

Les vaches moins productives ont également moins de problèmes de fertilité. Ce qui explique les frais de reproduction légèrement plus faibles. Ceux-ci peuvent également s'expliquer par les stratégies de croisement des éleveurs et par un recours un peu plus important aux saillies naturelles.

d. Des charges opérationnelles très nettement inférieures

	CER 2018	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Total des charges opérationnelles (Aliments, Frais d'élevages, coût des fourrages, charges des cultures)	105 558 €	42 280 €	30 570 €	46 102 €
Charges opérationnelles/1000L vendus	195 €	118 €	105 €	130 €

Tableau 7: Comparaison des charges opérationnelles

En favorisant l'herbe pâturée dès que possible, les systèmes herbagers cherchent à réduire les charges opérationnelles au maximum, le tableau 7 le montre très clairement. A structure assez équivalente (SAU et nombre de vaches), les charges opérationnelles des systèmes herbagers représentent entre 30 et 45% des charges opérationnelles de l'échantillon CER. Ramené à la production vendue par exploitation, le différentiel se réduit (plus faible volume de lait vendu en systèmes herbagers) mais reste très nettement en faveur des systèmes herbagers.

4. Des charges de structure un peu moins importantes chez les herbagers

a. Charges de structure hors main d'œuvre

	CER 2018	Moyenne herbagers Conventionnels	Moyenne herbagers bio
Charges de structure hors main d'œuvre (= charges de mécanisation, charges des bâtiments, charges du foncier, amortissements et autres charges : edf, eau, assurances, etc.)	110 173 €	94 373 €	93 291 €
en % du produit	39%	43%	43%
CS/ ha SAU	1 287 €	1 221 €	1 213 €
CS/ 1000 vendus	204 €	263 €	319 €

Tableau 8: Données relatives aux charges de structure

A structure proche (en SAU et nombre de vaches), les systèmes herbagers conventionnels possèdent en 2017-2018 des charges de structure hors main d'œuvre inférieures à celles des exploitations de l'échantillon CER. Cependant, ramené à l'unité de volume (aux 1 000L de lait vendus), celui-ci étant plus faible pour les herbagers, les charges de structure sont moins diluées et donc plus élevées.

Pour les exploitations herbagères bio, les charges de structures sont équivalentes à celles des herbagers conventionnels. Ces exploitations produisant encore moins de lait, les charges de structures ramenées aux 1000L sont beaucoup plus élevées.

b. Cas des charges de main d'œuvre

	CER 2018	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Charges de main d'œuvre/ 1000L vendu (coût du salarié, charges sociales salariés, charges sociales exploitants avec CSG et CRDS)	27€ /1000L	54€ /1000L	102€ /1000L	55 € /1000L

Sur la campagne 2017-2018, les charges de main d'œuvre sont 50% supérieures pour les herbagers conventionnels et plus de 277% supérieures pour les herbagers bio. Par rapport à 2016-2017, l'écart se creuse encore. Les charges de mains d'œuvre baissent encore au CER alors qu'elles augmentent pour les herbagers (conventionnels et bio).

Cela veut donc dire que 1 000L de lait vendus dans un système herbager permettent de rémunérer davantage d'actifs et font donc vivre plus de personnes sur un territoire.

c. Zoom sur les charges de mécanisation

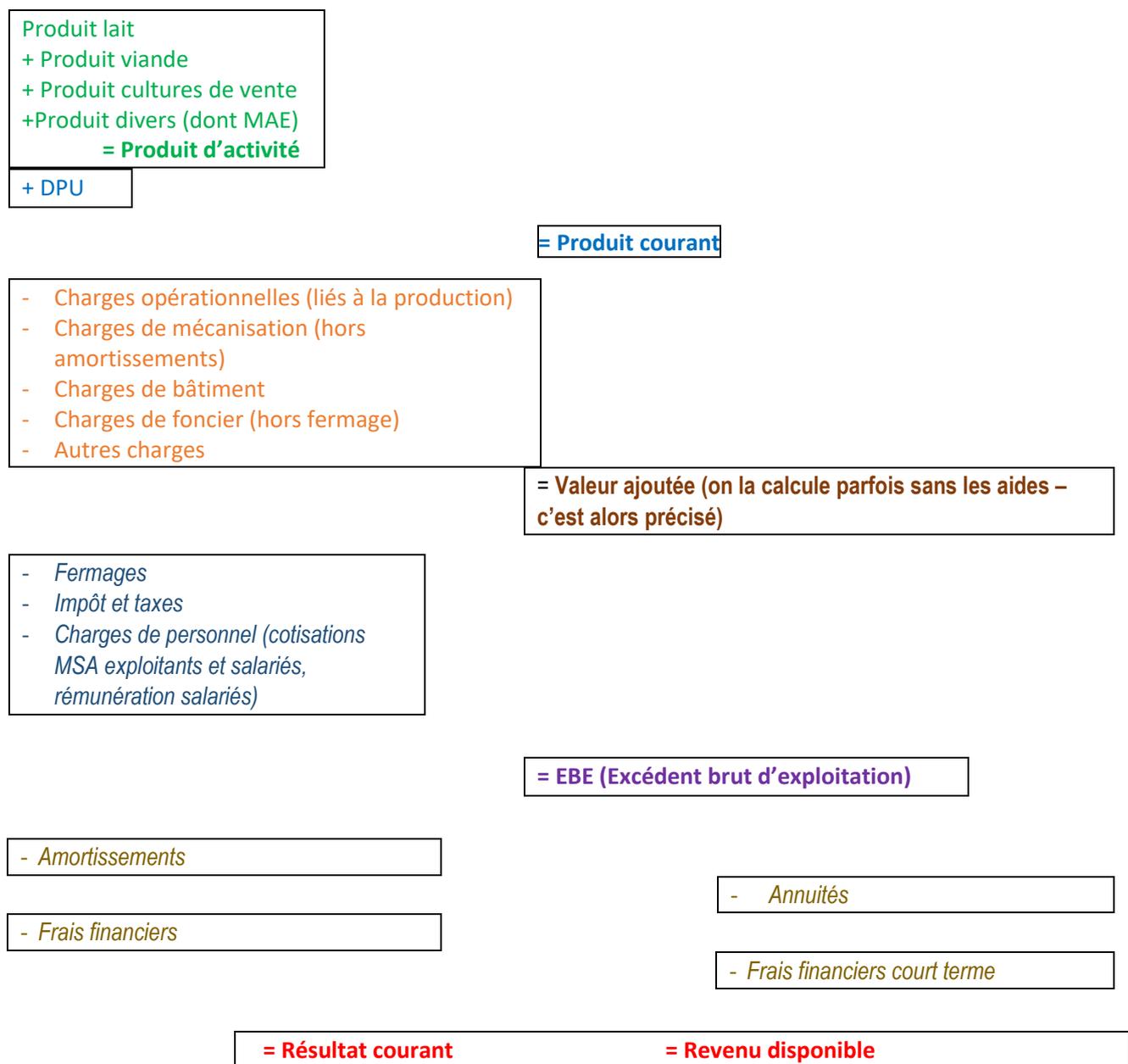
	CER 2018	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Coût méca (charges opérationnelles et de structure) /ha de SAU	600 €	505 €	496 €	507 €

Tableau 9: Coût de mécanisation à l'hectare de SAU

Les charges de mécanisation totale (coût récolte et semis ainsi que carburants, entretien, amortissement, ...) sont plus élevées pour la moyenne CER que pour les systèmes herbagers dans leur globalité. La faible part de maïs (plante annuelle) des structures herbagères peut expliquer les plus faibles coûts. Les exploitations herbagères étant plus spécialisées en élevage, les surfaces en cultures de ventes sont moins importantes. Les éleveurs herbagers font souvent le choix de déléguer ces travaux ce qui réduit les amortissements en matériel. De plus, la priorité donnée au pâturage dans les systèmes herbagers réduit les besoins en mécanisation. Les récoltes d'herbe (ensilage, enrubannage et foin) dans les systèmes herbagers peuvent parfois représenter des sommes assez importantes. Cela peut réduire l'écart de charges entre ces systèmes et les systèmes conventionnels. Les stratégies fiscales (amortissements) ont aussi un impact très important sur ces charges de mécanisation. Le matériel étant facilement revendable en cas de difficultés économiques, il semble moins risqué d'investir dans la mécanisation que dans des bâtiments pour réduire ses charges sociales.

III. Résultats globaux

1. Les soldes intermédiaires de gestion : Comment se construisent-ils ?



2. Les résultats globaux des systèmes herbagers, comparés à la moyenne CER

a. EBE et résultat courant : Une meilleure efficacité économique des systèmes herbagers

	CER 2018	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Produit courant/ 1000 lv	524 €	570 €	711 €	585 €
EBE/1000 l vendus	175 €	252 €	344 €	251 €
EBE/UTHf (avec activité secondaire)	53 703 €	55 877 €	65 439 €	59 843 €
EBE /produit courant	33 %	44 %	48 %	43 %
Résultat courant/ha SAU	569 €	651 €	771 €	661 €
Résultat courant /1000 l vendu	90 €	140 €	203 €	141 €
RC/ UTHf	27 662 €	31 068 €	38 543 €	33 756 €
RC % Produit total	17,5 %	23 %	27 %	23 %

Tableau 10: Données relatives aux soldes intermédiaires de gestion

- **L'EBE aux 1000L est nettement supérieur pour les systèmes herbagers** sur 2017-2018 (44% en plus pour les herbagers conventionnels). Contrairement à 2016-2017, les écarts se resserrent entre les herbagers et le CER en ce qui concerne l'EBE par actif familial. La bonne conjoncture laitière a permis aux systèmes plus intensifs de fortement améliorer leur EBE du fait des volumes de lait produits nettement plus important (180 000L d'écart soit 61 200€ de chiffre d'affaire en plus entre les herbagers conventionnels et le CEDAPA).
- **Le résultat courant par ha ou aux 1000L vendus est supérieur pour les systèmes herbagers** bio et conventionnels (140€ et 203€ contre 90€ pour le CER). Les plus faibles charges opérationnelles des systèmes herbagers arrivent à largement compenser les plus faibles produits de vente par rapport à l'échantillon CER.

b. Des annuités mieux maîtrisées

	CER 2018	<i>Herbagers conventionnels</i>	<i>Herbagers bio</i>	Moyenne CEDAPA spé lait
Annuités/EBE	47 %	47 %	27 %	39%
Revenu disponible/UTH familial	24 954 €	26 364 €	44 796 €	33 223 €

Tableau 11: Annuités et revenu disponible

Le ratio annuité/EBE représente la part de l'EBE servant à payer les annuités des emprunts. Le reste de l'EBE sert à payer les frais financiers, rémunérer le travail des exploitants et réinvestir dans l'exploitation. Pour 2017-2018, le ratio repasse sous la barre des 50% au CER. Les annuités n'ont pas baissé mais c'est l'EBE qui s'est nettement amélioré avec l'effet de la conjoncture. Le ratio s'est aussi amélioré pour les herbagers conventionnels mais dans une moindre mesure. En effet, les annuités ont fortement augmenté (+ 7 000€) entre 2017 et 2018.

Le revenu disponible est calculé en retirant les annuités et les frais financiers de l'EBE. Ce revenu n'est pas vraiment disponible pour les éleveurs car c'est une approche économique et non pas une approche trésorerie. Mais ce revenu reflète ce que l'exploitation dégage pour permettre la rémunération des exploitants ainsi que l'autofinancement possible.

Comme pour l'EBE, la bonne conjoncture laitière a permis d'améliorer nettement le revenu disponible des exploitations. L'écart entre le CER et les herbagères se réduit aussi fortement. Il reste néanmoins en faveur des herbagers conventionnels (1400€) alors qu'ils vendent 180 000L de lait en moins et exploitent quasiment 10 ha de moins que le CER. Les résultats des systèmes herbagers bio sont eux très bons grâce à la très bonne année fourragère 2017 et à une très bonne rémunération du lait.

IV. Conclusion

- ❖ Les systèmes herbagers sont des systèmes efficaces économiquement. **L'optimisation du pâturage et la réduction des charges opérationnelles permettent de dégager plus de revenu par litre de lait vendu.**
- ❖ La réduction des charges de structures pour les systèmes herbagers est beaucoup moins marquée que la baisse des charges opérationnelles par rapports aux systèmes plus intensifs. Ces réductions de charges importantes permettent **aux systèmes herbagers de dégager davantage de valeur ajoutée et d'EBE par litre de lait que la moyenne CER malgré une productivité nettement plus faible.**
- ❖ Par actif agricole, il est possible **en vendant 33% de lait en moins (cas des herbagers conventionnels) d'obtenir un résultat courant à l'UTH supérieur de 3 400€ à la moyenne CER.** Cette meilleure rentabilité par actif agricole est nettement moins marquée qu'en 2016-2017 (+ 8000€ par actif). Mais elle confirme qu'avec deux années comptables diamétralement opposées (2016 et 2017), les systèmes herbagers sont toujours plus rentables que des systèmes plus productifs tout en consommant moins d'intrants et en créant plus de travail sur le territoire.